

# FSP 70/...-FME

Antenne dipôle  $1/2 \lambda$  alimentée à la base pour un équipement portable dans la bande des 70 cm avec le système FME

PROCOM

## DESCRIPTION:

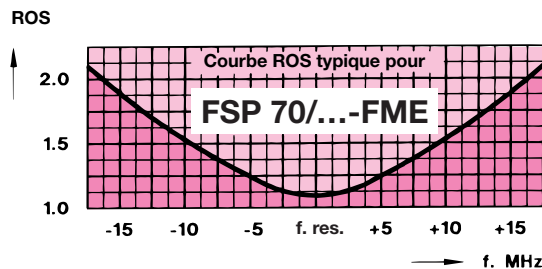
- ★ Fouet très flexible en acier "StraightFlex", couvert de polyéthylène.
- ★ Fouet de taille totale  $1/2 \lambda$ , alimenté à la base.
- ★ Gain élevé et couplage efficace du portable.
- ★ Gain 5 dB (typ.) comparé à une antenne  $1/4 \lambda$  sur le même équipement.
- ★ Design élégant, fabriqué avec des matériaux de la plus haute qualité.
- ★ Livrée préréglée et testée en usine pour avoir un ROS minimal et une performance optimale.
- ★ Afin d'optimiser la flexibilité pour changer le connecteur, l'antenne est lancée avec le nouveau système universel de connecteurs FME.
- ★ Prévues pour une installation avec les connecteurs FME "black-line" de PROCOM. (Les connecteurs doivent être commandés séparément): BFME-UHF, BFME-BNC, BFME-TNC, BFME-N, BFME-MQ, BFME-EBNC et BFME-ETNC.

## DESIGNATIONS POUR COMMANDER:

Lors de votre commande, veuillez préciser la fréquence centrale ou le réseau cellulaire.

## EXEMPLES POUR COMMANDER:

FREQUENCE/ RESEAU CELLULAIRE	TYPE
460 MHz	FSP 70/460-FME
425 MHz	FSP 70/425-FME
NMT-450, Suède	FSP 70/NMT-FME
SFR, France	FSP 70/SFR-FME



## SPECIFICATIONS:

ELECTRIQUES	
TYPE D'ANTENNE	Antenne $1/2 \lambda$ pour un équipement portable
FREQUENCE	La bande des 70 cm (380-470 MHz)
IMPEDANCE	Nom. 50 $\Omega$
POLARISATION	Verticale
GAIN	5 dB (comparé à une antenne $1/4 \lambda$ )
LARGEUR DE BDE	$\geq 30$ MHz à ROS $\leq 2,0$
ROS	< 1,3 à la fréq. de résonance
PUISSANCE MAX.	25 Watts
MECANIQUES	
MATERIAUX	Fil en acier couvert de polyéthylène Laiton chromé noir
COULEUR	Noire
HAUTEUR TOTALE	Environ 340 mm (dép. du type)
POIDS	Environ 50 g
CONNECTEUR	FME (femelle) (Connecteurs BFME changeables à commander séparément)

TETRA

## CONNECTEURS BFME RECOMMANDES: (à commander séparément)

BFME-UHF	BFME-BNC	BFME-TNC	BFME-N	BFME-MQ	BFME-EBNC	BFME-ETNC

PROCOM France S.A.R.L. se réserve le droit d'améliorer les spécifications sans préavis.

